

Visite du Premier Ministre britannique au CICR

A l'occasion d'un séjour en Suisse, M^{me} Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique, a fait une visite privée, le 12 août 1982, au Comité international de la Croix-Rouge. Elle était accompagnée de son époux, M. Denis Thatcher. En l'absence du président du CICR, elle a été accueillie par M. Richard Pestalozzi, vice-président.

En réponse à l'allocation de bienvenue de M. Pestalozzi, le Premier Ministre britannique a exprimé sa gratitude au CICR pour son action humanitaire dans le conflit récent de l'Atlantique sud et elle a annoncé une contribution spéciale de son gouvernement au programme du CICR en faveur des détenus politiques. Elle a ensuite discuté diverses questions d'ordre humanitaire, au cours d'un entretien avec le vice-président et des représentants du CICR.

Après avoir salué des membres du Comité et des cadres supérieurs du CICR, M^{me} Thatcher et son époux ont été les hôtes d'honneur d'une réception, à laquelle assistèrent des personnalités appartenant à diverses organisations internationales basées à Genève, le secrétaire-général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des représentants des autorités fédérales suisses, cantonales et municipales de Genève.

Ratification des Protocoles par le Danemark

Le Danemark a déposé, auprès du Gouvernement suisse, le 17 juin 1982, un instrument daté du 2 juin 1982, portant ratification des Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux, adoptés le 8 juin 1977.

Cet instrument a été enregistré le 17 juin 1982 et, conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur pour le Danemark le 17 décembre 1982.

L'instrument de ratification est accompagné d'une déclaration gouvernementale du 8 juin 1982, selon laquelle le Gouvernement du Danemark reconnaît de plein droit et sans accord spécial, à l'égard de toute autre Haute Partie contractante qui accepte la même obligation, la

compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, mentionnée à l'article 90, paragraphe 2 du Protocole I.

Cette ratification porte à 24 le nombre des Etats parties au Protocole I et à 21 les Etats parties au Protocole II.

Exposition « Medic-Air 1982 »

Du 22 au 25 avril a eu lieu, à Genève, l'Exposition internationale d'aviation sanitaire et générale « Medic-Air 1982 ». Cette manifestation patronnée par le CICR et destinée à la promotion et au développement de l'aviation sanitaire, répondait à l'une des tâches statutaires de notre institution, la contribution à la préparation du personnel et du matériel sanitaires de la Croix-Rouge, en particulier pour les interventions en cas de conflits armés. Le CICR avait déjà organisé des expositions du même genre, la première en 1924 et la deuxième dans le cadre des manifestations du 150^e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant, en 1978.

« Les blessés, pansés ou non, sont transportés par des mulets porteurs de litières ou de cacolets... » C'est par cette citation d'Henry Dunant, dans son livre *Un Souvenir de Solférino*, que M. Alexandre Hay, président du CICR, inaugura l'exposition. Par contraste, « Medic-Air 1982 » présentait des équipements et les techniques les plus modernes en matière de transport sanitaire aérien, tels que différents types d'avions et d'hélicoptères, les accessoires et aides à la navigation, les équipements d'aérodromes, ainsi que du matériel aéroporté d'hospitalisation et de soins (salles d'opération, hôpitaux de campagne, etc.).

Le CICR, quant à lui, présentait ses activités dans un stand où une station radio avait été installée pour démonstration. Un film, tourné lors du rapatriement récent des grands blessés de guerre iraniens et irakiens, était également présenté au public.

Parallèlement à cette exposition, un programme de conférences techniques, présentées par des spécialistes, des médecins et des pilotes, avait été mis sur pied. Un échange de vues intéressant a ainsi été possible sur la base des expériences faites par différents organismes dans le domaine des interventions de secours par voie aérienne. La pratique du largage de secours, l'utilisation de l'hélicoptère dans un rayon d'action restreint ou le rôle indispensable de médecins dans l'évacuation des blessés ont été débattus.